

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN PATCH

Version: 64e

Date de révision: 22/06/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: ALSAN PATCH
1. 1. 1. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Résine d'étanchéité
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SOPREMA S.A.S.
14 Rue de Saint Nazaire - CS 60121
F-67025 STRASBOURG CEDEX
France
Tél: +33 (0)3 88 79 84 00
Télécopie: +33 (0)3 88 79 84 01
Courriel: mkulinicz@soprema.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
NUMERO D'URGENCE INTERNATIONAL : + 44 (0)1 235 239 670

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Liq. infl. 3 / SGH02 - H226 *
* Tox. aq. chron. 3 / H412 *

2. 2. Éléments d'étiquetage:



Attention

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .

2. 2. 2. Mention de danger: H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
2. 2. 3. Prévention: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / ... / antidéflagrant.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
2. 2. 4. Intervention: P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.
P370 En cas d'incendie:
P378 Utiliser poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone pour l'extinction.
2. 2. 5. Stockage: P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
P235 Tenir au frais.
2. 2. 6. Elimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale
2. 3. Information(s) complémentaire(s): EUH208 Contient du (de la) • méthacrylate d'isobutyle. Peut produire une réaction allergique.
2. 4. Autres dangers: Aucun.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:
- acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
- N° Id: 607-195-00-7 - N° CE: 203-603-9 - N° CAS: 108-65-6
- Conc. (% pds) : 15 < C <= 20
- SGH :
* SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226
- Divers :
VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 550
 - Naphta lourd (pétrole), alkylation; naphta modifié à point d'ébullition bas
- N° CAS: .64741-65-7
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119472146-39
- Conc. (% pds) : 15 < C <= 20

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN PATCH

Version: 64e

Date de révision: 22/06/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- SGH :
- * SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226
- * SGH08 - Danger pour la santé - Tox. asp. 1 - H304
- Tox. aq. chron. 4 - H413

- 1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de mono-propylène glycol
- N° Id: 603-064-00-3 - N° CE: 203-539-1 - N° CAS: 107-98-2
- Conc. (% pds) : 10 < C <= 15
- SGH :
- * SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226
- * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H336
- Divers :
- VME ppm = 100 - VME mg/m³ = 375 - VLE ppm = 150 - VLE mg/m³ = 568

- distéarate de zinc
- N° CE: 209-151-9 - N° CAS: 557-05-1
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
- SGH :
- * SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. aiguë 1 - H400
- Divers :
- VME mg/m³ = 10

- Naphta léger (pétrole), hydrotraité; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas
- N° CAS: .64742-49-0
- Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
- SGH :
- * SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225
- * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H336 * SGH08 - Danger pour la santé
- Tox. asp. 1 - H304 - Irr. cut. 2 - H315
- * SGH09 - Environnement - Tox. aq. chron. 2 - H411

- méthacrylate d'isobutyle
- N° Id: 607-113-00-X - N° CE: 202-613-0 - N° CAS: 97-86-9
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1
- SGH :
- * SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226
- * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 - STOT un. 3 - H335 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319
- * SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. aiguë 1 - H400
- Divers :
- VME ppm = 10 - VLE ppm = 50

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

- 4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
- 4. 1. 2. Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
- 4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.
- 4. 1. 4. Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

- 4. 2. 1. Inhalation: L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé, tels que: irritation des muqueuses, irritation pulmonaire, picotement du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.
- 4. 2. 2. Contact avec la peau: Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites. Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN PATCH

Version: 64e

Date de révision: 22/06/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- | | |
|---|--|
| 4. 2. 3. Contact avec les yeux: | Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations. |
| 4. 2. 4. Ingestion: | Des concentrations élevées peuvent provoquer des lésions de l'appareil digestif, du foie, des reins et du système nerveux central. |
| 4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : | Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|--|---|
| 5. 1. Moyens d'extinction: | mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO ₂), poudre. |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | Un incendie produira une épaisse fumée noire.
L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection |
| 5. 4. Méthode(s) spéciale(s): | Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. |
| 5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Ne pas utiliser un jet d'eau. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|---|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Endiguer et contenir le produit renversé.
Ne pas permettre la pénétration dans les canalisations d'eau et égouts car cela créera un risque d'explosion. Si cela se produit avertir immédiatement les autorités locales. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées.
Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
Nettoyer de préférence avec un détergent - Eviter l'utilisation de solvants. |
| 6. 4. Référence à d'autres sections: | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|---|---|
| 7. 1. Manipulation: | |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au niveau du sol. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | NE PAS employer d'air comprimé pour remplir, vider ou manipuler.
Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): | Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. |
| 7. 2. Stockage: | |
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: | Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. |
| 7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention. |
| 7. 2. 3. Condition(s) de stockage: | Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. |
| 7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | de même nature que celui d'origine |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN PATCH

Version: 64e

Date de révision: 22/06/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Résine d'étanchéité

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 550 • 1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de mono-propylèneglycol : VME ppm = 100 - VME mg/m³ = 375 - VLE ppm = 150 - VLE mg/m³ = 568 • distéarate de zinc : VME mg/m³ = 10 • méthacrylate d'isobutyle : VME ppm = 10 - VLE ppm = 50

8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale. Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

8. 2. 2. Protection des mains: Pour des contacts prolongés ou répétés, utiliser: gants en caoutchouc naturel
Des crèmes protectrices peuvent être utiles pour les parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le produit toutes les parties du corps souillées devraient être lavées.

8. 2. 4. Protection des yeux: Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide
9. 1. 2. Couleur: noir
9. 1. 3. Odeur: hydrocarbure
9. 1. 4. PH: Non déterminé.
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: > 160 °C
9. 1. 6. Point / intervalle de fusion: -20 °C
9. 1. 7. Point d'éclair: 40 °C
9. 1. 8. Limites d'explosivité: Non applicable.
9. 1. 9. Pression de vapeur: 0.7 kPa (20 °C)
9. 1. 10. Densité relative (eau = 1): 1.03 - 1.06
9. 1. 11. Viscosité: 4 500 - 5 000 mPa.s

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: insoluble
9. 2. 2. Liposolubilité: Non applicable.
9. 2. 3. Solubilité aux solvants: soluble dans certains solvants spécifiques

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10. 2. Stabilité chimique: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN PATCH

Version: 64e

Date de révision: 22/06/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- | | |
|--|--|
| 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: | Aucune raisonnablement prévisible. |
| 10. 4. Conditions à éviter: | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| 10. 5. Matières incompatibles: | Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques. |
| 10. 6. Produits de décomposition dangereux: | En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- | | |
|--|---|
| 11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. |
| 11. 2. Toxicité aiguë: | |
| 11. 2. 1. Inhalation: | [CAS : 108-65-6] :
CL50/inhalation/6h/rat = 4 345 mg/L

[CAS : 107-98-2]
CL50/inhalation/4h/rat = 55 000 mg/m3

[CAS : 64742-4-0]
CL50/inhalation/4h/rat = > 50 mg/L |
| 11. 2. 2. Contact avec la peau: | [CAS : 108-65-6] :
DL50/cutanée/lapin = > 5g/kg

[CAS : 64741-65-7] :
DL50/cutanée/lapin = > 2 000 mg/kg

[CAS : 107-98-5] :
DL50/cutanée/lapin = 13 g/kg

[CAS : 64742-49-0]
DL50/cutanée/lapin = > 3 000 mg/kg |
| 11. 2. 3. Contact avec les yeux: | Irritant pour les yeux. |
| 11. 2. 4. Ingestion: | [CAS : 108-65-6] :
DL50/orale/rat = 8 532 mg/kg

[CAS : 107-98-2]
DL50/orale/rat = 6 600 mg/kg

[CAS : 557-05-1]
DL50/orale/rat = > 10 g/kg

[CE : 918-668-5] :
DL50/orale/souris = 8 400 mg/kg

[CAS : 64742-49-0]
DL50/orale/rat = > 3 000 mg/kg |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- | | |
|---|--|
| 12. 1. Toxicité: | Il n'y a pas de données écotoxicologiques connues pour ce produit. |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité: | Facilement biodégradable, selon le test OECD concerné. |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation: | faible |
| 12. 4. Mobilité dans le sol: | Donnée non disponible. |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: | Non applicable. |
| 12. 6. Autres effets néfastes: | Aucun. |
| 12. 7. Information(s) générale(s): | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN PATCH

Version: 64e

Date de révision: 22/06/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
13. 2. Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU: 1263
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: PEINTURES
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14. 3. 2. Groupe d'emballage: III
14. 3. 3. Code de restriction en tunnels: (D/E)
14. 4. Voies maritimes (IMDG):
14. 4. 1. Classe: 3
14. 4. 2. Groupe d'emballage: III
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):
14. 5. 1. ICAO/IATA classe: 3
14. 5. 2. Groupe d'emballage: III
14. 6. Dangers pour l'environnement: non
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: se référer aux points 8 et 13
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Règlement CE 1907-2006
Règlement CE 1272-2008
Règlement CE 790-2009
Règlement CE 453-2010
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Non applicable.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN PATCH

Version: 64e

Date de révision: 22/06/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

16. 2. Avis ou remarques importantes: Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.
16. 3. Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
16. 4. Historique:
16. 4. 1. Date de la première édition: 06/07/2004
16. 4. 2. Date de la révision précédente: 22/06/2016
16. 4. 3. Date de révision: 22/06/2016
16. 4. 4. Version: 64e
16. 4. 5. Révision chapitre(s) n°: 1 > 16
16. 5. Réalisé par: SOPREMA - mkulinicz@soprema.fr